



Centre de Gestion Agréé Ornaïs

## Qu'est-ce qu'un Centre de gestion Agréé ?

C'est une association, loi de 1901, qui a pour objet de fournir à ses adhérents tous services en matière de gestion des entreprises.

Les centres sont agréés par l'administration fiscale pour une période de 6 ans, l'agrément est renouvelé en fonction de la qualité des services rendus aux adhérents.

## Qui gère les Centres de Gestion Agréés ?

Dans l'Orne, le **Centre de gestion Agréé Ornaïs (C.G.A.O.)** a été créé en 1982 à l'initiative de l'Ordre des Experts Comptables du Département et des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Alençon et de Flers.

Il regroupe aujourd'hui près de **2 500 adhérents**.

Le Centre est administré par un Conseil d'Administration composé de :

- ☞ 4 représentants des C.C.I. d'Alençon et de Flers (2 + 2).
- ☞ 14 représentants des Experts-Comptables ou sociétés reconnues par l'Ordre.
- ☞ 7 représentants des adhérents.

## Qui peut adhérer à un Centre de Gestion Agréé ?

Pour adhérer à un C.G.A. il suffit de :

- ☞ être commerçant, artisan, industriel, prestataire de services, ou même agriculteur.
- ☞ relever, au besoin par option, du régime du bénéfice réel ou réel simplifié.
- ☞ faire tenir, centraliser ou surveiller sa comptabilité par un professionnel, membre de l'Ordre des Experts-Comptables.
- ☞ acquitter une cotisation annuelle dont le montant est déterminé par chaque CGA (185 Euros HT pour le CGA Ornaïs.)
- ☞ adhérer à tout moment est possible, mais afin de bénéficier des avantages fiscaux dès la première année, l'adhésion doit avoir lieu dans les 3 mois de l'ouverture de votre exercice comptable ou du début de votre activité.

## Quelles sont vos obligations ?

L'adhésion à un CGA implique :

- ☞ de fournir tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'une comptabilité sincère et de faire viser vos déclarations de résultat par votre Expert-Comptable qui tient, centralise ou surveille la comptabilité de l'entreprise.
- ☞ d'accepter les règlements par chèques libellés à votre nom, de ne pas les endosser autrement que par encaissement.
- ☞ d'informer vos clients de votre qualité d'adhérent et de la possibilité de vous régler par chèque.



**Alors, Pourquoi adhérer à un Centre de Gestion Agréé ?  
- D'IMPÔTS, + DE SERVICES...Pour en savoir plus, tournez la page !**

Parc d'activités du Londeau – BP 230 – Cerisé – 61007 ALENCON Cedex

Tél. 02 33 81 23 50


Fax. : 02 33 28 17 64

E-mail : [cgaornais@cgaornais.org](mailto:cgaornais@cgaornais.org)


<http://www.cgaornais.org>

# Pourquoi adhérer à un Centre de Gestion Agréé ?


## Des avantages fiscaux

- 
- ☞ **une absence de majoration de votre bénéfice imposable d'1,25 applicable** aux entreprises soumises selon le régime du bénéfice réel (normal ou simplifié) et soumis à l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques) non adhérente à un centre de gestion agréé.
  - ☞ **une réduction d'impôt sur le revenu**  
Si vous relevez du régime du forfait et avez opté pour le régime simplifié d'imposition, **vous pouvez déduire de l'impôt à payer**, dans la limite de **915 Euros**, vos frais de comptabilité et d'adhésion à un C.G.A.
  - ☞ **la déduction intégrale du salaire versé à votre conjoint** alors que cette déduction est limitée à 13 800 Euros pour les non-adhérents à un centre de gestion agréé.
  - ☞ **une amnistie fiscale**  
Sauf cas de manoeuvres frauduleuses, aucune pénalité n'est appliquée aux contribuables qui font connaître spontanément, par lettre recommandée expédiée au Centre des Impôts dans les 3 mois suivant leur adhésion au Centre de Gestion, les insuffisances, inexactitudes ou omissions que comportaient leurs déclarations antérieures.

## Une aide dans plusieurs domaines



Il s'agit d'une assistance collective à la gestion au moyen de différents outils collectifs d'aide à la décision avec la confidentialité, la compétence et l'écoute individuelle de votre Expert-Comptable :

- 
- ☞ un **dossier de gestion** personnalisé annuel qui regroupe ratios et autres éléments caractérisant la situation financière et économique de votre entreprise.  
Un commentaire portant sur vos comptes annuels et leur évolution, met en évidence vos points forts, mais aussi vos points faibles.
  - ☞ des **statistiques professionnelles**, par secteur d'activité et par tranche de chiffre d'affaires, qui permettent de positionner votre entreprise dans sa branche, son département ou sa région.
  - ☞ un **observatoire économique mensuel** qui vous permet de situer votre entreprise par rapport à la concurrence.
  - ☞ des séances d'**information** et de **formation** sur tout sujet, conçues spécialement pour les chefs d'entreprise, et adaptées à leurs besoins.
  - ☞ un **bulletin d'information CGA ORNAIS Infos** spécifiquement adapté aux entreprises adhérentes et au monde de la T.P.E. (Très Petite Entreprise).
  - ☞ un **site Internet** : <http://www.cgaornais.org>